

CONSEIL METROPOLITAIN DU 4 OCTOBRE 2024**Délibération n° 2024-141****06 - Fabrique de nos villes – Engagement Loire - Nantes – Aménagement des espaces publics quai de la Fosse – Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle**

Date de la convocation : 27 septembre 2024

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND – Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Madame Liliane NGENDAHAYO

Présents : 83

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENATRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULE-FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, Mme GRELAUD Carole, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINE Thibaut, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON-GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LEBLANC Nathalie, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolorès, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 12

M. BELHAMITI Mounir (pouvoir à M. ANNÉREAU Matthieu), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. COUVEZ Eric), M. BRILAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. VEY Alain), Mme COLLINEAU Marlène (pouvoir à Mme LANGLOIS Pauline), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. TRICHET Franckie), M. GRACIA Fabien (pouvoir à Mme BONAMY Delphine), M. GROLIER Patrick (pouvoir à Mme BESLIER Laure), M. PASCOUUAU Yves (pouvoir à M. QUERO Thomas), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme BASSANI Catherine), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à Mme BENATRE Marie-Annick), M. THIRIET Richard (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme VITOUX Marie (pouvoir à M. RIOM Tristan)

Absents : 3

Mme EL HAIRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, Mme OPPELT Valérie

Délibération

Conseil métropolitain du 4 octobre 2024

06 - Fabrique de nos villes – Engagement Loire - Nantes – Aménagement des espaces publics quai de la Fosse – Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle

Exposé

Le projet urbain, Loire au Cœur, développé par l'agence TER à l'issue d'une procédure de dialogue compétitif en 2017, reliant la gare à la Loire depuis le Bas Chantenay jusqu'au canal St- Félix, répond à l'enjeu majeur de la qualité et de la cohérence des espaces publics de la centralité métropolitaine, mis en avant dans les conclusions de la commission du débat « Nantes, la Loire et Nous », incluant une mise en scène amplifiée de la nature en ville et du fleuve.

Pour poursuivre et accompagner les aménagements urbains en cours de transformation du pont Anne de Bretagne, des nouvelles lignes de tramway 6 et 7, une nouvelle étape du projet Loire au Cœur doit être activée au niveau opérationnel sur le Quai de la Fosse. Aujourd'hui pièce manquante de la centralité, le quai devra constituer demain une trame verte urbaine entre le centre-ville, la place de la Petite Hollande, l'île de Nantes et le Bas Chantenay, permettant ainsi de se promener sur les quais, de jardins en jardins, le long de la Loire, branche principale de l'Étoile Verte.

Le programme de l'opération proposée consiste à requalifier le Quai de la Fosse depuis le Quai Ernest Renaud jusqu'à la Maison de la Mer. Le périmètre de projet, d'environ 4ha, se décompose en plusieurs espaces :

- le double giratoire Jacksonville
- le trottoir Nord tout le long des façades du Quai de la Fosse
- l'actuel Quai des Plantes
- la place du Commandant Jean L'Herminier et l'amorce des rues adjacentes (Brunellière, Mazagran, Bâtonnier Guinaudeau, Verrerie)
- l'amorce du boulevard Salvador Allende jusqu'à la station de tramway Gare Maritime
- la voirie et trottoirs du quai Ernest Renaud jusqu'à la rue Bisson
- la voirie et piste cyclable du quai de la Fosse situées entre la plate-forme de tramway et le Mémorial de l'abolition de l'esclavage

Le périmètre projet n'intègre pas :

- le Mémorial pour l'abolition de l'esclavage
- l'accroche du Pont Anne de Bretagne, prévue dans le cadre du nouveau projet
- la plate-forme et stations de tramway ainsi que les voiries adjacentes traitées par la SEMITAN dans le cadre des projets de développement des nouvelles lignes de transport et rénovation Gare Maritime-Médiathèque.

Le programme s'articule autour des 4 objectifs principaux suivants :

- Aménager la ville-nature : les jardins maritimes
 - o Donner une place à la nature le long des promenades en bord de Loire pour donner du confort aux nouveaux usages et participer à la création d'un chapelet de parcs de la centralité métropolitaine
 - o Viser un objectif de 30% de surface de canopée en plantant des arbres et en conservant le patrimoine arboré existant, conformément à la charte de l'Arbre
 - o Désimperméabiliser les sols et infiltrer les eaux pluviales pour lutter contre les îlots de chaleur urbains
 - o Prévoir des espaces verts sobres en arrosage

- Mettre les usages au cœur de l'espace public
 - o Accueillir les nouveaux usages nautiques de Loire : touristiques (excursions fluviales, plaisance, bateaux musées,...), événementiels (Débord de Loire,...) et de mobilité (Navibus, ...)
 - o Jalonner les promenades de salons urbains et d'accroches ville-fleuve : pavillon Chézine, pavillon billetterie du Maillé Brézé
 - o Créer des itinéraires ombragés par la nature, un mail animé en bord de Loire préfiguré par l'aménagement provisoire du Quai des Plantes en déployant une offre de services de première nécessité : assises, toilettes, points d'eau,...
 - o Assurer les conditions d'un maintien de la tranquillité et de la sécurité publique
 - o Accueillir les usages de la vie nocturne dans de bonnes conditions de sécurité
 - o Renforcer la vocation commerciale des pieds de façades le long du quai de la Fosse en prolongeant l'aménagement de qualité de la promenade nantaise
 - o Fabriquer une ville non sexiste, à hauteur d'enfants, amie des aînées

- Mettre en valeur le patrimoine fluvial, architectural et paysager
 - o Mettre en valeur l'histoire et le patrimoine portuaire de la ville haute et des façades du Quai de la Fosse
 - o Mettre en valeur le paysage fluvial : le fleuve, l'estuaire, des vues sur l'autre rive, les pontons et bateaux amarrés, révéler la confluence de la Chézine
 - o Réaménager la place du Commandant L'Herminier pour l'ouvrir vers l'espace public environnant et créer un espace paysager et ombragé qui accompagne les futurs usages

- Pacifier et intégrer les nouvelles mobilités
 - o Poursuivre la promenade nantaise de la Gare à la Loire
 - o Redonner la place aux piétons et aux mobilités actives
 - o Assurer l'accessibilité universelle pour toutes et tous dans la chaîne des déplacements selon les standards de la charte d'aménagement de Nantes Métropole
 - o Favoriser l'intermodalité (tramway, navibus, cycles, piétons).

Compte tenu de ses caractéristiques, le projet nécessite l'organisation d'une concertation réglementaire préalable, conformément aux articles L.103-2 et R.103-1 du code de l'urbanisme.

Le dialogue citoyen engagé en 2017 autour du projet Loire au Coeur se poursuivra par ailleurs sur le secteur Quai de la Fosse avec des ateliers de concertation citoyenne sur les lieux spécifiques du projet, en particulier la place du Commandant L'Herminier et le quai des plantes, lequel s'inscrit en complément de la concertation réglementaire.

Dans ce cadre, il convient de définir les modalités de la concertation préalable, qui portera sur les objectifs décrits ci-dessus.

Ainsi, il est proposé d'organiser la concertation réglementaire sous la forme d'une exposition et de la mise à disposition d'un registre papier au siège de Nantes Métropole et d'un registre en format dématérialisé accessible depuis le site internet de Nantes Métropole.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est fixée à 32 805 833 € HT soit 39 367 000 € TTC.

Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe.

Conformément aux dispositions de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre n°2018-35890 conclu avec l'agence TER et notifié le 19/02/2018 pour une durée de 8 ans, une consultation a été lancée auprès du titulaire, pour la passation d'un marché subséquent relatif à la réalisation de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics du quai de la Fosse. Le marché a été attribué pour un montant de 2 516 483 € HT, soit 3 019 779,60 € TTC.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 1055, libellée « Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité », opération 2023-10299, libellée « Nantes- Quai de la Fosse – Aménagement des espaces publics ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe centrale de la PPI.

**Le Conseil délibère et,
par 71 voix pour, 8 voix contre et 16 abstentions**

- 1 – approuve les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement des espaces publics du quai de la Fosse,
- 2 – décide des modalités de la concertation préalable consistant en une exposition et un registre papier au siège de Nantes Métropole et d'un registre en format dématérialisé accessible depuis le site internet de Nantes Métropole,
- 3 - approuve le programme de l'opération d'aménagement des espaces publics du quai de la Fosse sur la commune de Nantes,
- 4 - fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 32 805 833 € HT soit 39 367 000 € TTC,
- 5 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 4 octobre 2024

Liliane NGENDAHAYO



La secrétaire de séance

Johanna ROLLAND



La Présidente de Nantes Métropole

Mise en ligne le :
18 OCT. 2024

Transmise en préfecture le :